



Communiqué de presse

Mardi 11 avril 2023

Accès des mineurs aux contenus pornographiques : nouvelles mises en demeure et nouvelle saisine du juge aux fins de blocages de sites

Conformément à l'article 23 de la loi du 30 juillet 2020, l'Arcom a mis en demeure le 6 avril 2023 les sociétés Technius Ltd. et Techpump Solutions S.L d'empêcher l'accès des mineurs à respectivement un et deux sites pornographiques qu'elles éditent.

Par ailleurs, faute pour la société MG Freesites de s'être conformée aux mises en demeure prononcées le 7 avril 2022, le président du tribunal judiciaire de Paris a été saisi pour ordonner aux principaux fournisseurs d'accès à internet d'empêcher l'accès à deux sites édités par cette société.

La protection des jeunes publics face à des contenus inadaptés dans la sphère numérique est une priorité de l'Arcom, dans le cadre fixé par le législateur.

A PROPOS DE L'ARCOM :

L'Arcom est une autorité publique indépendante garante de la liberté de communication. Elle a notamment pour mission de permettre l'accès des publics à une offre audiovisuelle pluraliste et respectueuse des droits et libertés, de défendre la création et de contribuer à la lutte contre les contenus illicites et problématiques sur internet.

 @Arcom_fr |  @Arcom |  @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur [arcom.fr](https://www.arcom.fr)

DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

Marie Liutkus

M : marie.liutkus@arcom.fr

T : 01 40 58 37 15 | **P** : 06 73 10 38 80

RESPONSABLE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Sara Cheyrouze

M : sara.cheyrouze@arcom.fr

T : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE

Célia Wapoutou

M : celia.wapoutou@arcom.fr

T : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63